

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 71

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À la seconde phrase de l'article L. 311-4, à l'intitulé de la section 8 du chapitre II du titre I^{er} du livre III de la deuxième partie, à la première phrase du premier alinéa, aux troisième et cinquième alinéas, à la première phrase du sixième alinéa et au septième alinéa de l'article L. 312-15 du code de l'éducation, les mots : « moral et » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les parents étant les premiers éducateurs de leurs enfants, il convient de supprimer l'enseignement moral qui risque d'empiéter sur les prérogatives parentales.